Le procès des attentats de Bruxelles tourne au fiasco : les accusés, qui se plaignent de leurs conditions de détention, ne viennent même plus à l'audience ; la Justice leur donne raison (MàJ)

05/01/2023 à 22h04



05/01/23

Le procès des attentats terroristes de Paris s'est déroulé comme du papier à musique. En comparaison, celui de Bruxelles est un véritable fiasco. Les accusés ne viennent même plus

La présidente de la cour d'assises chargée du procès des attentats à Bruxelles du 22 mars 2016, Laurence Massart, a décidé mercredi peu avant 15h de suspendre l'audience jusqu'au lendemain dans l'attente de documents individualisés motivant les fouilles à nu des accusés détenus. Les avocats de la défense refusaient en effet que l'audience se poursuive tant qu'ils n'avaient pas reçu les documents prouvant que les

fouilles à nu pratiquées mardi et mercredi avaient bien été motivées.

« *On suspend l'audience jusque demain 9h00. À ce moment-là, s'il n'y a pas eu de fouilles à nu avec génuflexion, les accusés sont là. S'il y a des fouilles et qu'ils ne sont pas là mais que la défense a reçu un document individualisé pour justifier la fouille à nu de chaque détenu, je prendrai une ordonnance de prise de corps, car il faut avancer* », a-t-elle déclaré, visiblement agacée.

Et on la comprend. Car on peut désormais l'affirmer : ce procès des attentats de 2016 à Bruxelles, un des plus grands rendez-vous de l'histoire judiciaire en Belgique, est en train de prendre l'eau de partout.

On bute depuis l'ouverture sur les conditions de sécurité imposées aux accusés détenus, une polémique qui a encore bousculé l'agenda mardi et qui a fait des remous aussi ce mercredi. Dès la reprise après dix jours de trêve pour les fêtes, déjà, l'audience avait dû être écourtée, et les témoins convoqués – des enquêteurs – renvoyés chez eux sans avoir pu s'exprimer à la barre. Pas glorieux.

En cause, cette fois : un nouveau débat qui a duré plus de trois heures, mardi, autour de la question des fouilles à nu imposées aux accusés détenus, le matin avant leur transfèrement au palais de justice. Le sujet perturbe les débats depuis leur ouverture le 5 décembre (lire également ci-dessous).

Jeudi dernier, un juge des référés saisi par six accusés, dont Salah Abdeslam et Mohamed Abrini, a ordonné l'interdiction des fouilles systématiques. Cette pratique quotidienne, justifiée par des motifs de sécurité, a été jugée contraire à la Convention européenne des droits de l'homme qui proscrit les « traitements inhumains ou dégradants ».

(…) Sudinfo.be

05/12/22

Le procès de neuf hommes pour les attentats de Bruxelles en mars 2016 s'est ouvert ce lundi avec une nouvelle dénonciation des conditions de détention et de jugement des accusés.

"On nous humilie!". Les débats au procès des attentats jihadistes de 2016 à Bruxelles se sont ouverts ce lundi avec un premier coup d'éclat de Mohamed Abrini, un des principaux accusés, qui a menacé de rester mutique faute d'assouplissement des conditions de sécurité.

Le Belgo-marocain connu comme "l'homme au chapeau", pour avoir été filmé le 22 mars 2016 poussant un chariot à bagages à l'aéroport de Bruxelles juste avant que deux kamikazes ne se fassent exploser, a demandé la parole quand la présidente assurait que ce procès ne devait pas être "une vengeance d'Etat".

> *"Ca ne passe pas! Ca fait sept ans que je subis une vengeance", a lancé Mohamed Abrini.*

"Les choses doivent changer"

Le terroriste, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 20 ans par la cour d'assises spéciale de Paris, a jugé "pitoyables" les conditions de transfert vers le palais de justice, marquées par des fouilles à nu et pertes de repère sensorielles avec les yeux bandés et "de la musique satanique à fond".

> *"Les choses doivent changer, sinon je garderai le silence jusqu'à la fin du procès", a mis en garde celui qui avait longuement parlé dans la procédure française du 13-Novembre.*

(…) Ce lundi à l’ouverture des débats, les contestations de la défense se sont portées dès les premières heures sur les conditions drastiques de sécurité imposées aux sept accusés détenus.

Le conseil a annoncé une mise en demeure du ministère de la Justice afin d’obtenir l’assouplissement des mesures.

(…) BFMTV